



Arret maladie avant le congé mat

Par **hildegarde58**, le **09/11/2010** à **07:31**

Bonjour à tous

je suis ambulancière depuis 6 ans et demi dans une société de transport sanitaire.

Je suis actuellement enceinte de 5 mois 1/2 mais être sur la route tous les jours devient très pénible pour moi au fil des jours.

Mon patron m'a conseillé de me mettre en arret à la fin du mois de novembre alors que mon congé maternité ne commence que le 2 février.

Je voulais savoir quel salaire je percevrais durant cette arret maladie. J'ai lu beaucoup de choses mais rien de très clair. Vais-je avoir un maintien de salaire ? Recevoir 50% de salaire ou 90% de mon salaire dû à mon ancienneté ?

Merci pour vos réponse